

La sous-ministre

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 août 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Le réseau de la santé et de services sociaux se prépare dès maintenant pour l'automne et l'hiver, dans la perspective où le virus de l'influenza et celui du SRAS-CoV-2 circuleront de façon concomitante. Le défi sera particulièrement important du fait que les deux virus touchent sensiblement les mêmes populations, soit les personnes âgées ainsi que les personnes ayant une maladie chronique ou immunodéprimées.

Nous vous rappelons qu'à la suite de la publication en 2018 du rapport du Comité sur l'immunisation du Québec intitulé *Révision du Programme d'immunisation contre l'influenza au Québec*, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a modifié la liste des personnes visées par ce programme. L'objectif est de prioriser les personnes à risque d'hospitalisation et de décès associés à l'influenza. Suivant ces recommandations, les enfants âgés de 6 à 23 mois ainsi que les adultes en bonne santé âgés de 60 à 74 ans ont été retirés des clientèles visées par le Programme d'immunisation contre l'influenza du Québec (PIIQ). Le MSSS continue pour cette année d'offrir la vaccination gratuite aux personnes de ces deux groupes qui souhaiteraient tout de même recevoir le vaccin.

Les indications de vaccination contre la grippe visent désormais principalement :

- les personnes âgées de 6 mois à 74 ans atteintes d'une maladie chronique;
- les personnes âgées de 75 ans et plus;
- les personnes vivant sous le même toit que des personnes faisant partie des groupes susmentionnés à risque élevé de complications et celles qui en prennent soin à leur domicile (proches aidants).

... 2

L'objectif est de vacciner 80 % de ces personnes. Selon ces critères et avec cet objectif, votre organisation pourra évaluer la volumétrie et les cibles à atteindre et une organisation de services de vaccination adaptée pour cibler ces personnes devra être mise en place rapidement.

Le MSSS a déjà annoncé que le modèle *Point of distribution* pour la vaccination contre la grippe n'était pas adapté et que d'autres modèles doivent être utilisés afin de cibler les personnes visées par le PIIQ. Une offre de vaccination sur différents sites incluant des sites non traditionnels (SNT) devra être considérée par les établissements. Cette offre devra assurer une capacité de vaccination suffisante pour appuyer les stratégies retenues par l'établissement afin de rejoindre la clientèle visée. Le MSSS adressera sous peu à chaque établissement une estimation du nombre des personnes visées habitant sur son territoire.

Parmi les stratégies identifiées comme étant efficaces, voici celles que nous recommandons :

- Poursuivre ou assurer la vaccination en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres ressources d'hébergement pour les personnes à risque.
- Vacciner sur place la clientèle des résidences privées pour aînés, des ressources intermédiaires et de type familial du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA), des communautés religieuses, ainsi que des autres milieux d'hébergement où vivent des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Identifier les personnes visées (personnes de 75 ans et plus, et ceux de 6 mois à 74 ans atteints d'une maladie chronique) suivies en groupes de médecine de famille (GMF) et communiquer avec elles afin de les sensibiliser et leur offrir un rendez-vous pour un vaccin en SNT ou à domicile.
- Identifier aussi les personnes visées enregistrées sur le Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) et communiquer avec elles afin de les sensibiliser et leur offrir un rendez-vous pour un vaccin en SNT ou à domicile.
- Encourager les médecins à vacciner leurs patients visés par la vaccination antigrippale lors des visites déjà prévues.
- Organiser la vaccination dans les établissements, lors de visites de suivi de personnes atteintes de maladies chroniques ou de personnes âgées de 75 ans et plus prévues en centres locaux de services communautaires (CLSC), dans les GMF, dans les cliniques externes ou dans d'autres cliniques ambulatoires, en remplacement des cliniques de masse.

- Il en va de même pour toutes les personnes hospitalisées ou qui consultent à l'urgence et qui appartiennent à l'un des groupes visés : celles-ci devraient se voir offrir la vaccination avant de recevoir leur congé.
- Inclure les enfants hébergés en centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) ou en ressources intermédiaires ou de type familial (RTF) atteints d'une maladie chronique et les enfants confiés en RTF vivant avec une personne âgée de plus de 75 ans qui présente des problèmes de santé chronique.
- Faire des démarches particulières, en vertu de la responsabilité populationnelle des CISSS et des CIUSSS, afin de rejoindre les clientèles visées par cette campagne de vaccination qui résident dans des logements sociaux.
- Encourager fortement la vaccination des travailleurs de la santé et des services sociaux, et que celle-ci soit faite par les pairs.
- Mettre en place des activités de promotion de la vaccination auprès d'usagers des cliniques médicales, GMF et établissement de santé et de services sociaux faisant partie des groupes cibles (relances personnalisées).

À partir de cet automne, les pharmaciens pourront également bonifier l'offre pour la vaccination contre la grippe et le pneumocoque. La distribution des vaccins auprès des pharmacies sera coordonnée au MSSS et se fera directement par les grossistes.

Nous vous demandons de mettre en place une politique de promotion de la vaccination dans toutes les directions de votre établissement et de nous soumettre un plan d'organisation de services pour votre établissement pour le 5 septembre 2020. Votre plan pourra être acheminé à l'adresse courriel suivante : cgr@msss.gouv.qc.ca.

Nous comptons sur votre collaboration pour donner suite à la présente lettre et pour tout mettre en œuvre pour vacciner les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que leurs proches.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dominique Savoie

c. c. Présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics du RSSS
Directeurs des services professionnels des établissements publics du RSSS
Directeurs du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées des établissements publics du RSSS

N/Réf. : 20-MS-07756